



SAINT MARCEAU ORLÉANS TENNIS DE TABLE

Salle Harismendy, 8 Avenue Alain Savary, 45100 Orléans - Tel : 02.38.51.91.60

stmarceau.tt@free.fr

INSCRIPTION MAJEURS - SAISON 2026-2027

Nom, prénom de l'adhérent _____

Date de naissance : _____ Ville et département de naissance _____

Sexe ☐ F ☐ M

Adresse : _____

Portable : 0 _ - _ - _ - _ - _ -

Adresse mail : _____

Les informations Club sont communiquées uniquement par mail ou sur le site <http://stmarceautt.fr>

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ Tél : _ - _ - _ - _ -

Demande de licence ☐ Création ☐ Renouvellement ☐ Mutation

Adhésion au Club + Licence + l'assurance obligatoire option 1	130,00 €
Options	
☐ Compétition	+ 35,00 €
☐ Critérium fédéral	+ 40,00 €
☐ Je souhaite l'assurance complémentaire (notice consultable à la salle Harismendy)	+ 20,00 €
☐ Tee-shirt du club taille XS au XXXL à définir	+ 22,00 €
☐ Contribution solidaire (aidez le Club et bénéficiez d'une réduction fiscale à hauteur de 66%)	+ €
TOTAL	€

Règlement joint :

☐ chèque

☐ virement : préciser le nom et le prénom de l'adhérent + envoyer copie ordre de virement sur l'adresse mail du club
(IBAN FR76 1027 8374 5800 0114 9850 144 BIC CMCIFR2A)

☐ chèques vacances/coupons sport (non conseillé car lourdeur de gestion et coût supplémentaire pour le Club)

☐ A l'occasion, je pourrais me rendre disponible pour aider bénévolement le Club

Ouverture de la salle, buvette, réparation du matériel, événement exceptionnel...

☐ Je n'autorise pas le club à utiliser pour sa communication (interne, externe et internet) les photos et les images prises dans le cadre de ses activités.

Option assurance complémentaire facultative

☐ Je déclare avoir pris connaissance des informations contractuelles reprises sur le site internet du Club

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle accordée obligatoirement par la licence FFTT.

☐ Je souhaite souscrire une assurance complémentaire

☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance complémentaire

Orléans le :

Signature

IMPORTANT : merci de prendre
connaissance des nouvelles modalités
santé de la Fédération pour la pratique
du Tennis de Table

Dispositions OBLIGATOIRES de santé pour la pratique du Tennis de Table à partir de 18 ans

A compter du 01/09/2026, à chaque nouvelle saison sportive, vous avez la possibilité de procéder de 2 façons :

1. Fournir un certificat médical établi par un médecin spécifiant l'activité « Tennis de Table en compétition » (pour ceux qui veulent obtenir une licence compétition) ou « Tennis de Table sans compétition » (pour ceux qui souhaitent une licence loisirs).
Pour permettre au Club de valider votre licence, ce certificat médical doit être fourni au Club.
C'est la solution que nous vous recommandons.
2. Faire la démarche de la Fédération « Parcours Prévention Santé » (PPS) : il s'agit d'une démarche que vous devez réaliser individuellement, en toute autonomie.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?		
À COMPTER DE LA SAISON 2026/2027		
PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
 - de 18 ans	• Questionnaire de santé mineur • Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives • Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 18 à 64 ans	• PPS en ligne chaque année	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 65 ans et +	• Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) • PPS en ligne les autres années	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

Si vous choisissez de passer par le PPS, rendez-vous sur : <https://malicence.fftt.com/login/>

- a- Si vous avez déjà été licencié et que vous avez activé votre compte « licencié » sur le site de la FFTT :
 - Complétez les identifiants et mot de passe puis connexion,
 - Vous recevrez un code de vérification à indiquer,
 - Vous choisirez dans le menu à gauche « PPS ».
- b- Si vous avez déjà été licencié mais que vous n'avez pas activé votre compte « licencié » sur le site de la FFTT :
 - Choisissez « identifiant oublié ou activer son compte »,
 - Vous recevrez un code de vérification à indiquer,
 - Vous choisirez dans le menu à gauche « PPS ».
- c- Si vous n'avez jamais été licencié :
 - Choisissez « créer mon compte » et suivez les étapes.

ATTENTION :

Le Club de ST MARCEAU TENNIS DE TABLE avait choisi de ne communiquer aucune adresse mail de ses joueurs à la FFTT.
Si vous choisissez de suivre le PPS :

- Vous nous donnez votre accord pour que le Club communique votre adresse à la FFTT.
- le Club devant préciser votre adresse mail sur le site avant que vous fassiez le PPS, merci de nous donner votre accord par mail à stmarceau.tt@free.fr